

APRIL Construction et la CAPEB signent un partenariat majeur au service de l'artisanat du bâtiment

À l'occasion du salon Artibat Rennes 2025, la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) et APRIL Construction, spécialiste de l'assurance construction depuis plus de 15 ans, ont officialisé ce mercredi 22 octobre la signature d'un partenariat stratégique visant à renforcer la sécurité et l'assurabilité des entreprises artisanales du bâtiment, dans le domaine du photovoltaïque.

À travers cet accord, la CAPEB et APRIL Construction affirment leur volonté commune d'accompagner les artisans dans la transition énergétique, de sécuriser leurs chantiers et de soutenir leur développement. Ce partenariat permettra aux plus de 60 000 entreprises adhérentes de la CAPEB d'accéder plus facilement à des solutions d'assurance adaptées dans le domaine du photovoltaïque, conçues pour répondre aux besoins spécifiques des petites entreprises du bâtiment et à l'évolution de leurs métiers.

Un partenariat clé au service de l'assurabilité de l'Artisanat du Bâtiment

Dans un contexte de forte mutation du secteur, marqué par l'essor de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables, ce partenariat formalise la volonté commune de la CAPEB et d'APRIL Construction d'accompagner la croissance et la transformation des entreprises artisanales du bâtiment partout en France.

Face à ces enjeux, les artisans du bâtiment font évoluer leurs techniques, leurs savoir-faire et les matériaux qu'ils utilisent pour répondre aux nouvelles attentes des particuliers et relever les défis de la transition énergétique. C'est notamment le cas dans le domaine de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, où les entreprises artisanales jouent un rôle déterminant dans la réussite de cette transformation du parc de logements.

Cet accord entre la CAPEB et APRIL Construction permet de proposer aux 62 000 entreprises adhérentes de la CAPEB des solutions d'assurance décennale photovoltaïque à des conditions négociées, conçues pour répondre aux besoins spécifiques des artisans du bâtiment et sécuriser leurs chantiers.

Il vise à offrir une couverture adaptée à la réalité du terrain et à accompagner concrètement les entreprises artisanales dans leurs activités liées à la transition énergétique. Il inclut notamment :

- La facilitation de l'accès à l'assurance pour les petites structures, y compris celles débutant leur activité d'installation de panneaux photovoltaïques (CA > 200 K€) ;
- L'acceptation de tous les procédés sous Étude Technique Nouvelle (ETN), considérés comme techniques courantes, sans exigence de BET, pour des installations jusqu'à 36 kWc ;
- Une offre compétitive, avec des plafonds de garantie élevés et un accompagnement spécifique pour la pose de batteries de stockage sur les installations PV des artisans (jusqu'à 15 kWh) ;
- La sécurisation de la responsabilité des artisans et des chantiers, tout en encourageant l'innovation et la montée en compétence des entreprises engagées dans la transition énergétique.

« Les entreprises artisanales du bâtiment sont en première ligne pour relever les défis de la rénovation énergétique. Elles sont les véritables actrices de la transformation de notre parc de logements et de la réussite de la transition écologique. Ce partenariat avec APRIL Construction s'inscrit pleinement dans cette ambition : offrir à nos adhérents des solutions d'assurance solides, adaptées aux évolutions du marché, pour leur permettre d'intervenir sereinement sur les chantiers photovoltaïques et d'accompagner durablement la transition énergétique. », Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB.

« Le marché de la construction fait face à de nombreux défis dont la réduction des aides publiques, notamment dans les domaines du photovoltaïque et de la rénovation énergétique. Ces évolutions impactent la dynamique du secteur mais les enjeux de rénovation énergétique restent une opportunité de développement pour les entreprises du BTP. En tant que partenaire de ces professionnels depuis plus de 15 ans, nous adaptons nos solutions à leurs besoins qui évoluent pour leur permettre de sécuriser leurs chantiers. À travers ce partenariat avec la CAPEB, nous nous rapprochons encore des professionnels du bâtiment pour faciliter l'accès à une couverture de qualité. » précise Karim Taalbi, Directeur général d'APRIL Partenaires.

Contact presse :

Albertine Minart
Chargée des relations presse – CAPEB
E-mail : a.minart@capeb.fr | Tél. : 01 53 60 50 84

Typhaine Le Maout
Responsable communication et marketing – APRIL Partenaires
E-mail : typhaine.lemaout@april-partenaires.fr | Tél. : 06 17 01 08 97

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises). Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- X : [@capeb_fr](#)
- Facebook : [@capeb.nationale](#)
- LinkedIn : [@capeb](#)

À propos d'April :

APRIL est le leader du courtage grossiste en France avec un réseau de 27 000 courtiers partenaires dans le monde. Les 3 000 collaborateurs d'APRIL ont l'ambition de proposer à leurs clients et partenaires – particuliers, professionnels et entreprises – une expérience

remarquable alliant le meilleur des relations humaines et de la technologie, en santé et prévoyance des particuliers, professionnels et TPE, en assurance des emprunteurs, en santé internationale, en dommages de niches et en gestion de patrimoine. APRIL ambitionne de devenir un acteur digital, omnicanal et agile, champion de l'expérience client et leader sur ses marchés tout en s'engageant sur les enjeux de Responsabilité Sociétale structurés au sein de sa démarche Oxygen. Le groupe APRIL opère dans 20 pays et a enregistré en 2024 un chiffre d'affaires de 860M€.

www.april.com